Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20261016-2026_10_62-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 06/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 06/10/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, RENOU Ophélie, JOLY Emmanuelle, HUBERT Elodie MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud

Excusés : Monsieur RUAUX Philippe donne pouvoir à Monsieur DESPRES Jean-Louis, Madame CHOQUET Anne-Laure donne pouvoir à Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX

A été nommé secrétaire de séance : Emmanuelle JOLY

2026_10_62 – Validation de l'avenant n°3 à la convention n°2024-0034 portant réalisation d'une opération d'éclairage public

Madame le Maire présente l'avenant « opération d'éclairage public, rénovation globale du parc d'éclairage public ».

L'avenant a pour objet d'actualiser à la convention pour la rénovation globale de l'éclairage public, qui corrige les montants de l'Avenant n°2 en y intégrant les coûts de diagnostics.

Les modalités financières détaillées dans le tableau ci-dessous sont fondées sur le montant définitif corrigé des études et travaux, formulé en € HT.

DETAILS DES MODALITES FINANCIERES	
1.BASE DE CALCUL DE LA PARTICIPATION	136 088.32 €
2.TAUX DE PARTICIPATION DU SDE 35	80.00 %
3.MODULATION	1.6
4.MONTANT DE LA PARTICIPATION DU SDE 35	108 870.66 €
5.MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE HT	27 217.66 €
6.MONTANT DE SUBVENTION OBTENUE A DATE	0.00 €
7.MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE	27 217.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** les nouvelles modalités financières présentées ci-dessus au titre de la convention n°0034 portant réalisation d'une opération
- **D'AUTORISER** la signature de l'avenant n°3 à la convention n°2024-0034 et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20261016-2026_10_62-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 15/10/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
EMMANUELLE JOLY

Publicité des actes de la commune par voie électronique le